DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

314/2024

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Fermeture au public du Parc de Beauvais – Route de Selles Sur Cher

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6è et 8è parties ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité lors de la manifestation « Défi Inter-Entreprises » organisée par l'Association ROMO D'BOITES, le vendredi 07 juin 2024, dans le parc de Beauvais, Route de Selles sur Cher ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- ARRETE -

Article 1 : L'association ROMO D'BOITES est autorisée à organiser un défi inter entreprise dans le Parc du château de Beauvais, le vendredi 07 juin 2024 de 17h00 à 19h00 ;

Article 2 : Afin de préparer cette manifestation et pendant la durée de celle-ci, le parc de Beauvais, Route de Selles Sur Cher, sera fermé au public, le vendredi 07 juin 2024, de 14h00 à 20h00

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 15 mai 2024

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le 16 MAI 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21 MAI 2024

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

Philippe SEGUIN